

Nations Unies

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION
(QUATRIEME COMMISSION)
11e séance
tenue le
jeudi 28 octobre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. KALPAGE (Sri Lanka)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

ORGANISATION DES TRAVAUX

DEMANDES D'AUDITION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.4/48/SR.11
3 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/48/21/et A/48/407)

1. M. POPESCU (Roumanie) dit que le débat sur les questions relatives à l'information est d'autant plus opportun que l'Organisation est confrontée à des problèmes mettant en cause son prestige et son efficacité. Si les critiques dont elle fait fréquemment l'objet sont justifiées, la mission de l'Organisation et la manière de la remplir avec les ressources disponibles devront être redéfinies. Comme l'a fait observer le Sous-Secrétaire général à l'information dans sa déclaration liminaire, l'importance de l'information que transmet le Département tient davantage à la manière dont le public comprend le rôle de l'ONU en tant qu'unique instance pour le règlement concerté des problèmes mondiaux.

2. Au moment où s'opère une révolution technologique, les politiques de l'ONU dans le domaine de l'information doivent être reformulées et fondées sur des priorités claires et réalistes en veillant à maintenir la souplesse nécessaire dans l'utilisation des ressources de manière à pouvoir faire face au moment voulu à des événements imprévus. En raison des moyens limités dont dispose le Département, il lui faut rationaliser ses méthodes et moderniser ses technologies. Le réexamen des rapports du Département avec les médias externes permettrait d'économiser des ressources et de les utiliser à d'autres fins.

3. S'agissant de l'amélioration des méthodes de travail du Comité de l'information, il serait utile que le Département présente des propositions concrètes. A sa prochaine session, le Comité pourrait tenir un moins grand nombre de séances et débattre des différentes questions à l'examen dans le cadre de consultations officieuses qui permettraient un échange de vues plus fructueux.

4. Il est regrettable que pour des raisons de sécurité la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ne puisse devenir un centre culturel comme on l'envisageait.

5. La liberté d'expression et la libre circulation de l'information jouent un rôle essentiel dans la reconstruction de la Roumanie. L'information constitue pour la population un puissant instrument de participation au difficile processus de restructuration de la société. La Roumanie a besoin de pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale, garante des valeurs démocratiques, en particulier pour l'édification d'une société démocratique. Tout en favorisant la création de médias pluralistes et indépendants, la Roumanie cherche également à assurer la diversité des sources d'information.

6. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, le représentant de la Roumanie dit que celui de Bucarest a, sous l'ancien régime, constitué pendant près de 20 ans la seule fenêtre ouverte sur le monde. Les informations diffusées sur les divers domaines d'activité de l'ONU sont très appréciées des utilisateurs. Ce centre, qui bénéficie de l'appui matériel et financier du Gouvernement en dépit des difficultés que connaît la Roumanie, fait partie des 18 centres qui doivent être intégrés à des bureaux du PNUD. La délégation roumaine, qui suit de près l'application de cette initiative, fera

(M. Popescu, Roumanie)

bientôt connaître ses vues compte tenu de la nécessité de maintenir l'autonomie fonctionnelle du centre conformément aux dispositions de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale.

7. Elle appuie, par ailleurs, les recommandations du Comité de l'information, notamment les deux projets de résolution.

8. M. FUAD (Jordanie) dit que les changements fondamentaux survenus dans les relations internationales ont créé un climat nouveau qui rend urgent de coopérer sur de nouvelles bases dans le domaine de l'information. La quasi-totalité des pays du monde oeuvrent dans le même sens au lieu de s'opposer, ce qui ne pourra qu'améliorer le bien-être de l'humanité. Les pays développés et les pays en développement doivent oeuvrer ensemble en vue de mettre en place de nouveaux moyens de communication qui permettront aux uns et aux autres d'échanger leurs valeurs, leurs connaissances et leurs idées. Un flux d'informations unidirectionnel empêche les pays en développement de coopérer pleinement dans tous les domaines avec les pays développés, alors qu'il est reconnu que la coopération entre le Nord et le Sud est une condition essentielle du développement économique aux niveaux national et mondial. La Jordanie, qui respecte les principes de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la pluralité des médias, estime qu'il est urgent d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information qui soit impartial, juste et équilibré. Elle espère que les pays développés, qui amassent et diffusent les informations grâce à leurs puissants moyens financiers et techniques, assumeront leurs responsabilités et s'attacheront à réduire l'écart entre eux et les pays en développement en procédant au transfert des technologies importantes et en fournissant une assistance en matière de formation.

9. Il importe de renforcer le rôle du Département de l'information afin qu'il puisse faire comprendre que l'ONU n'est pas seulement une instance politique et un mécanisme de maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi un ensemble de programmes et d'activités destinés à répondre aux besoins des peuples du monde entier. Comme l'a dit le Sous-Secrétaire général à l'information à la quinzième session du Comité de l'information, il est indispensable que les peuples comprennent que les organismes des Nations Unies oeuvrent pour assurer leur bien-être, sinon ces organismes ne pourront s'acquitter de leur mandat.

10. Il est essentiel de continuer la publication d'informations sur toutes les questions qui touchent à la sécurité, mais aussi au respect des droits de l'homme et aux problèmes économiques et sociaux, ce qui exige un renforcement de la coopération entre le Comité de l'information et le Département de l'information. Le Département a des tâches importantes à accomplir, notamment assurer la couverture et la promotion des grandes réunions devant avoir lieu en 1994 et 1995. A cet égard, la Jordanie approuve la décision du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social tendant à ce que le Secrétaire général énonce clairement les programmes que le Département de l'information doit exécuter en coopération avec les autres organismes compétents.

(M. Fuad, Jordanie)

11. La Jordanie se félicite de l'action menée par l'UNESCO dans le domaine de l'information, notamment des séminaires qu'elle organise en coopération avec le Département de l'information pour former une presse libre et pluraliste et elle espère que le séminaire à l'intention des journalistes du Moyen-Orient pourra se tenir à Sanaa en 1995, comme proposé par le Yémen.

12. Pour ce qui est de l'intégration expérimentale des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du PNUD, il convient d'attendre le rapport que le Secrétaire général doit présenter du Comité de l'information à sa seizième session en espérant que ce rapport reflétera les vues des pays hôtes et des pays membres, et de ceux qui craignent que cette intégration se fasse au détriment des centres situés dans les pays en développement. La normalisation de la situation au Liban permet d'espérer qu'un directeur sera nommé pour le centre d'information de Beyrouth. L'implantation actuelle des centres à travers le monde doit être réexaminée. La délégation jordanienne est favorable à l'ouverture d'un centre d'information à Sanaa, en application de la résolution 73/48 de l'Assemblée générale.

13. M. MISHRA (Inde) dit que l'information joue un rôle important dans le fonctionnement de l'ONU. On a pu constater récemment que l'attention qu'accordent les médias à certaines situations peut mobiliser l'opinion publique et amener l'Organisation à intervenir rapidement. On a également fait valoir que l'ONU accordait moins d'attention à certaines questions négligées par les médias du fait qu'elle ne faisait l'objet d'aucune pression de la part de l'opinion.

14. Les reportages télévisés des guerres civiles et des situations d'urgence montrent les succès et les carences des interventions de l'ONU dont l'action n'a jamais été suivie d'aussi près par le public.

15. Avec la fin de la guerre froide, l'ONU est confrontée à de nouvelles responsabilités et l'on compte sur elle pour parvenir à des solutions concertées. Les sollicitations et les attentes que l'on place en elle sont sans rapport avec ses capacités. Ces attentes déçues risquent de nuire à sa crédibilité. Les politiques en matière d'information doivent donc être modifiées de manière à donner une idée plus juste des capacités de l'ONU. Face aux nombreux défis qu'il doit relever, le Département a déjà pris un certain nombre de mesures et adopté de nouvelles approches et méthodes de travail, comme l'a indiqué le Sous-Secrétaire général à l'information. La délégation indienne appuie ces mesures. Elle souhaite toutefois, que, lors des points de presse, le Département réponde plus en détail aux questions des journalistes, que les communiqués de presse soient plus concis et paraissent plus rapidement, que la qualité des publications soit améliorée et que les périodiques et les Annuaire des Nations Unies paraissent à temps. Le Forum du développement est utile et sa publication devrait être reprise. Le Département doit, par ailleurs, accorder une plus grande attention aux questions relatives au développement et à l'Afrique.

16. En ce qui concerne les dépenses du Département pour les centres d'information, il faudrait remédier au déséquilibre existant entre les centres des pays développés et ceux des pays en développement. Le réseau de centres

(M. Mishra, Inde)

implantés dans les pays en développement devrait être développé et la création de nouveaux centres devrait être régie par des procédures bien définies.

17. La composante information dans les opérations de maintien de la paix revêt une grande importance, en particulier dans des situations comme celle de la Somalie, car elle vise à informer la population locale des objectifs et des divers aspects des opérations. D'autre part, lorsque le principal organe d'information présent sur le terrain fait preuve de partialité, les responsables des opérations à l'ONU ne sont pas informés des réactions de la population. Le Département de l'information pourrait remédier à une telle situation. Il est regrettable que pour des raisons de sécurité on ait suspendu les visites guidées et qu'on ne puisse donner suite au projet de faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld un centre culturel.

18. L'Inde est dotée d'une presse extrêmement vigilante. L'information et les infrastructures de communication sont indispensables pour assurer la défense de la démocratie, le développement économique et le progrès social dans les pays en développement. Les pays développés devraient répondre favorablement aux appels de fonds lancés par l'UNESCO en faveur du développement des communications dans les pays en développement. Le Département doit travailler en étroite collaboration avec cette organisation. L'Inde appuie l'offre de la République du Yémen d'accueillir une conférence régionale sur l'information et est prête à mettre davantage à la disposition des pays en développement ses excellents moyens de formation et les technologies intermédiaires qu'elle a adaptés aux besoins de ces pays.

19. M. VALDES (Cuba) partage l'avis de la délégation colombienne selon laquelle c'est au Comité de l'information qu'il appartient, conformément au mandat établi, de formuler les recommandations qu'il juge nécessaires pour assurer un fonctionnement plus efficace du Département de l'information.

20. Le représentant de Cuba considère qu'une fois adoptés par l'Assemblée générale, les deux projets de résolution contenus dans le rapport du Comité de l'information constitueront un ensemble de directives claires et précises sur la forme que devrait prendre le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il souligne qu'on ne saurait moderniser et restructurer le Département de l'information sans la participation directe et active des Etats Membres, et en particulier des pays en développement.

21. L'existence de médias libres et indépendants, qui reflètent les intérêts de tous les secteurs de la société, est une condition essentielle pour que l'information – une information impartiale et équilibrée – puisse circuler librement. Or, on se trouve actuellement dans une situation de monopole, dans laquelle les médias des pays les plus développés prétendent imposer aux pays en développement des modes de vie très éloignés de leur histoire et de leur réalité quotidienne. Cuba s'associe aux délégations qui se sont inquiétées des graves conséquences qui pourraient découler de cet état de fait.

22. Le représentant de Cuba constate avec satisfaction que le rapport du Comité de l'information (A/48/21, par. 27) rend compte des protestations élevées à maintes reprises par sa délégation contre la violation de la souveraineté de Cuba que constituent les émissions de la radio et la télévision Marti.

/...

(M. Valdes, Cuba)

23. Il fait observer que le nouvel ordre mondial qui a déjà fait couler tellement d'encre ne s'est guère traduit jusqu'à présent par des résultats tangibles. Les pays en développement se voient cantonnés chaque jour davantage dans un rôle de spectateur, voire d'exécutant de décisions auxquelles ils n'ont pas été associés. C'est pourquoi ils placent tous leurs espoirs dans les organismes des Nations Unies, seule tribune de laquelle ils peuvent faire entendre leur voix et prétendre à un rôle de partenaire à part entière dans la prise de décisions.

24. En ce qui concerne la rationalisation du fonctionnement du Département, le représentant de Cuba convient que chacun gagnerait à ce que le Comité de l'information remplisse ses mandats avec plus d'efficacité; il faut toutefois veiller à ne pas compromettre, sous prétexte d'économie, la réalisation des objectifs fixés, sapant du même coup le crédit dont jouit le Comité.

25. M. KHAN (Pakistan) dit que les profondes transformations qui se sont opérées au cours des cinq dernières années sur la scène internationale ont redonné espoir à de nombreux peuples. Mais, alors que s'instaure un nouvel esprit de coopération, de nouveaux conflits déchirent certaines régions. La communauté internationale doit mettre à profit la nouvelle politique pour rétablir la paix.

26. Après avoir souligné le rôle capital que peut jouer l'information en contribuant à rapprocher les peuples, le représentant du Pakistan dit que seul un nouvel ordre mondial de l'information, fondé sur un échange équilibré d'informations, favorisera la paix, le progrès et la prospérité. Il déplore qu'en raison de leurs énormes ressources et de leur avantage technologique, les pays développés contrôlent entièrement la collecte et la diffusion de l'information. Le monde risque d'ignorer l'extraordinaire diversité de l'humanité et des modes de développement si les pays en développement n'ont pas les moyens de faire connaître leurs expériences. Les pays en développement doivent être associés à la création d'un nouvel ordre mondial de l'information et bénéficier du transfert de technologies et avoir accès au savoir-faire. Le nouvel esprit de réciprocité qui caractérise les relations internationales doit prévaloir également dans ce domaine. La presse jouit au Pakistan d'une liberté totale, de même que les organes d'information étrangers.

27. Tout en appréciant les efforts que fait le Département pour assurer la parution en temps voulu de ses principales publications, la délégation pakistanaise s'inquiète de la suspension de la publication du Forum du développement qu'elle souhaite voir reprise au plus tôt. La décision d'intégrer certains centres d'information à des bureaux du PNUD risque peut-être d'avoir un impact défavorable.

28. En conclusion, le représentant du Pakistan demande instamment que les décisions et priorités énoncées dans le rapport du Comité de l'information (A/48/21) soient fidèlement appliquées.

29. M. ALVAREZ (Uruguay) dit que les nombreuses tâches nouvelles auxquelles l'Organisation s'est attelée ces derniers temps imposent un changement de stratégie au Département de l'information : il importe en effet de faire connaître au public les succès remportés par l'Organisation, qui, dans l'ensemble, dépassent de loin ses échecs. Les activités d'information revêtent

(M. Alvarez, Uruguay)

une telle importance qu'on ne saurait les reléguer au second plan, fût-ce pour des motifs d'ordre financier. Une étude approfondie du calendrier d'activité du Département devrait permettre de contenir les dépenses et parvenir à l'équilibre budgétaire, et de revoir régulièrement les mandats du Comité, pour qu'ils correspondent aux priorités retenues.

30. Le déséquilibre technologique existant entre pays développés et pays en développement ne cessant de s'accroître, il importe, de l'avis de la délégation uruguayenne, d'intensifier le transfert de technologie et de déterminer la part que devrait y prendre le système des Nations Unies.

31. En ce qui concerne les activités d'information liées aux opérations de maintien de la paix, la délégation uruguayenne juge opportune la toute récente publication d'une brochure faisant le point sur les opérations de maintien de la paix en cours. A cet égard, il serait bon de repenser la présentation du livre "The Blue Helmets" : vu l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix, on pourrait peut-être réserver un premier tome aux opérations déjà achevées, pour lesquelles les données ne sont pas sujettes à modification, et consacrer un second tome aux opérations en cours, dont les données pourraient ainsi être mises à jour plus aisément.

32. Le représentant de l'Uruguay se déclare satisfait des émissions de télévision que le Département a consacrées aux élections au Cambodge, à la Conférence mondiale des droits de l'homme et au référendum en Erythrée. Il partage toutefois l'avis exprimé par diverses délégations quant à la nécessité de diffuser davantage d'informations sur les activités de l'Organisation dans le domaine du développement. A ce propos, il propose que l'on établisse une liste des activités proposées dans le cadre du Sommet pour le développement social, afin que le Comité puisse l'examiner à sa prochaine session.

33. En ce qui concerne l'intégration des centres d'information à d'autres bureaux des Nations Unies, la délégation uruguayenne estime qu'il faudra en définir les critères avec beaucoup de prudence car, s'il est souhaitable de rechercher l'économie, il ne faut pas pour autant que l'intégration compromette le bon fonctionnement des centres d'information. Vu les implications financières et même institutionnelles qu'aurait une initiative dans ce sens, il convient que toute décision soit prise en coopération avec la Cinquième Commission et le Secrétariat.

34. M. RODRIGUE (Haïti) souscrit entièrement à la déclaration du Groupe des 77. Haïti vit sous les feux de l'actualité internationale depuis le coup d'Etat du 30 septembre 1991; la population de l'intérieur n'avait cependant accès à l'information que par le biais d'une propagande habilement distillée par les putschistes.

35. Des efforts ingénieux ont été entrepris par des organisations et des particuliers pour établir des petits réseaux d'information permettant d'alerter l'opinion publique internationale au sujet des violations massives des droits de l'homme et des actes criminels perpétrés contre la population civile. Le Département de l'information a fourni des programmes aux rares stations de radio locales capables de fonctionner et aux stations de radio à ondes courtes qui atteignent Haïti. Il a également diffusé des informations sur la crise haïtienne dans les pays des Caraïbes.

/...

(M. Rodrigue, Haïti)

36. Bien qu'elle apprécie à sa juste valeur le travail accompli, la délégation haïtienne estime que le Département de l'information peut faire davantage, notamment en appliquant pleinement la résolution 38/82 B de l'Assemblée générale relative à la programmation en français/créole.

37. La réussite des divers programmes d'intervention de l'ONU à Haïti dépend dans une grande mesure de l'information, étant donné qu'une information bien équilibrée est une arme fondamentale pour combattre l'ignorance et pour enseigner les valeurs civiques et les principes démocratiques.

38. Après avoir exposé les grandes lignes de ce que sera la politique du Gouvernement haïtien en matière d'information et de communication après la restauration de la démocratie, M. Rodrigue décrit les mesures que prendra le Gouvernement dans le domaine de l'information pour inciter les Haïtiens à rester dans leur pays et réitère la nécessité d'ouvrir un centre d'information des Nations Unies à Port-au-Prince.

39. M. KHORRAMI (Afghanistan) se félicite du lancement du Programme international pour le développement de la communication parrainé par l'UNESCO. Il estime en effet que cette organisation est appelée à jouer un rôle central dans la mise en place d'infrastructures de communication adéquates dans les pays en développement.

40. Toutes les nations, grandes ou petites, développées ou moins développées, souhaitent avoir librement accès à l'information. Or, l'insuffisance des transferts de technologie et de savoir-faire, la pénurie de ressources et, dans certains cas, des conflits armés interminables, ont empêché certains pays d'atteindre cet objectif. Il faut donc que les organismes des Nations Unies et les pays donateurs leur apportent une assistance particulière dans le domaine de l'information et de la communication.

41. En Afghanistan, une guerre sanglante longue de 15 ans a pratiquement détruit les infrastructures existantes, y compris les stations de radio et de télévision et les imprimeries. C'est pourquoi le représentant de l'Afghanistan invite les Départements compétents de l'ONU à étudier de près les chapitres du Plan d'action pour la reconstruction immédiate de l'Afghanistan consacrés aux secteurs de l'information et de la communication.

42. Fidèle aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement afghan s'efforce de jeter les bases juridiques et constitutionnelles d'une société ouverte, fondée sur le principe de la liberté d'information, d'expression et d'opinion. C'est pourquoi, en dépit des difficultés que connaît le pays, le Gouvernement afghan a pris des mesures nécessaires pour assurer l'apparition de nouveaux médias indépendants : l'Association des journalistes afghans compte parmi ses membres des journalistes indépendants et les correspondants des principaux organes de presse internationaux peuvent se rendre librement aux quatre coins du pays.

43. La délégation afghane prend acte avec satisfaction du projet de résolution intitulé "L'information au service de l'humanité" et prie les organismes compétents des Nations Unies et les pays donateurs d'aider, avec la plus grande urgence, l'Afghanistan dans les efforts qu'il déploie pour reconstruire et développer son infrastructure de communication et de diffusion, et de lui

(M. Khorrami, Afghanistan)

apporter une assistance dans le domaine de la formation de techniciens de radio et de télévision et de journalistes. Pour ce faire, il serait peut-être utile que l'UNESCO envoie une équipe d'experts en Afghanistan, afin d'y évaluer les besoins les plus urgents du pays et d'en faire rapport aux organes compétents de l'ONU.

44. Pour conclure, le représentant de l'Afghanistan souligne que seul un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la justice, la coopération et l'accès égal à la technologie peut permettre à la communauté internationale de relever les défis qui se posent en cette ère d'après-guerre froide.

45. M. MWAMBULUKUTU (République-Unie de Tanzanie) se félicite de l'ouverture dont fait preuve la nouvelle équipe du Département de l'information sous la direction du Sous-Secrétaire général à l'information, M. Vianello-Chiodo, qui a engagé les Etats Membres et le Secrétariat à unir leurs forces pour préserver l'image de l'Organisation et mieux faire connaître son action et ses buts.

46. La Tanzanie souscrit aux préoccupations exprimées par le Président du Groupe des 77. De l'avis de la délégation tanzanienne, le Département se doit de continuer à diffuser des informations sur la lutte internationale contre l'apartheid jusqu'à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. De la même façon, le Département doit continuer à faire connaître les activités que l'Organisation mène au Moyen-Orient jusqu'à ce qu'intervienne le règlement définitif de la question de Palestine.

47. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, le représentant de la Tanzanie ne doute pas que le Département poursuit ses efforts pour créer un nouveau centre à Sanaa (Yémen) et pour renforcer les centres de Téhéran, de Bujumbura, de Dar es-Salaam et de Dhaka. Il rappelle à cet égard que le poste de directeur du Centre de Dar es-Salaam est vacant depuis 18 ans, ce qui, évidemment, nuit au bon fonctionnement du centre. Si la raison de cet état de fait est d'ordre financier, comment s'explique-t-on que le Secrétariat ait pu dégager les ressources nécessaires à la création de nouveaux centres? L'importance historique de Dar es-Salaam n'est plus à démontrer : le Comité de libération de l'OUA y a son siège et c'est un centre important de diffusion d'émissions radiophoniques sur les mouvements de libération en Afrique, y compris l'ANC et le PAC. Il convient donc qu'elle soit dotée d'un centre d'information pleinement opérationnel, qui dispose du personnel et des cadres nécessaires à son bon fonctionnement, d'autant que l'Organisation est de plus en plus présente dans la région, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix au Rwanda, au Mozambique et en Afrique du Sud.

48. M. CHOWDHURI (Bangladesh) dit que la fin de la guerre froide n'a malheureusement pas donné naissance à un monde de paix et d'harmonie. Chacun sait que l'information et la communication jouent un rôle crucial dans la promotion de la paix, de la stabilité, du développement économique, de la justice sociale et de la coopération internationale. Il importe donc que le Département de l'information revoie ses priorités à la lumière des événements récents. Parallèlement, une réallocation rationnelle des ressources sera nécessaire, afin de mieux faire connaître les activités et les opérations de l'Organisation. A cet égard, le représentant du Bangladesh rappelle que son pays est l'un de ceux qui fournissent le plus de contingents pour les opérations

/...

(M. Chowdhuri, Bangladesh)

de maintien de la paix. Il est donc légitime que la population bangladaïsi souhaite être tenue au courant du déroulement des opérations auxquelles participent des contingents du Bangladesh. En publiant des brochures et des dépliants illustrés, on pourrait mieux informer les populations sur le rôle que joue l'Organisation pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Vu la multiplication des tâches dont l'Organisation doit s'acquitter, il importe plus que jamais de sensibiliser le public à son action et, pour ce faire, de renforcer ses organes d'information. Dans ce contexte, la délégation bangladaïsi prie instamment le Département de l'information de faire le nécessaire pour désigner un directeur à plein temps à la tête du Centre d'information de Dhaka.

49. La délégation bangladaïsi estime que l'avènement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est indissociable de l'instauration d'un nouvel ordre économique et politique, qui seul pourra garantir que l'information diffusée soit équilibrée, objective et impartiale.

50. Voyant dans l'information un vecteur essentiel de démocratie et de développement, le Gouvernement bangladaïsi s'est engagé à respecter la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté d'opinion. Pour l'épauler dans ses efforts, l'ONU et l'UNESCO pourraient aider le Bangladesh à améliorer son infrastructure et ses capacités dans ce domaine, par le biais de programmes de formation et de transfert technologique.

51. M. ABDERAHMAN (Egypte) dit que l'examen du point relatif à l'information revêt cette année une importance particulière car les activités de l'ONU dans ce domaine jouent à présent un rôle accru du fait de la multiplication des activités de l'Organisation, au premier chef dans le domaine du maintien de la paix. Malheureusement, l'image que l'opinion publique a de l'Organisation n'est pas toujours positive et tient parfois à des jugements partiels mais aussi au fait que les informations diffusées sur les missions de l'Organisation ne suivent pas l'actualité. Pour cette raison, l'Egypte appuie sans réserve les efforts déployés par le Département de l'information pour s'acquitter de son mandat parallèlement à ce que le Secrétaire général qualifie de deuxième génération d'activités de l'Organisation des Nations Unies après la fin de la guerre froide.

52. En raison des difficultés budgétaires, le Département de l'information doit dégager des priorités conformément à ses mandats de manière à s'acquitter plus efficacement de sa mission.

53. Les activités de diffusion de l'information dans les pays développés ne doivent pas être menées au détriment de celles exécutées dans les pays en développement. Dans les pays développés, les contributions volontaires ou la vente de services ou de produits permettraient de financer ces activités. Le Département doit donc poursuivre son programme de diffusion d'informations en Afrique et une partie des fonds qui étaient consacrés à la lutte contre l'apartheid pourrait être utilisée pour d'autres programmes intéressant la sécurité et le développement en Afrique. Après la signature de l'accord israélo-palestinien, le Département doit informer le public des avantages qui découleront de l'application de cet accord.

(M. Abderahman, Egypte)

54. La délégation égyptienne se félicite de la création de nouveaux centres d'information et du renforcement des capacités des centres existants dans les pays en développement, mais considère que l'on devrait envisager la possibilité de recourir à l'autofinancement en ce qui concerne les nouveaux centres qui seraient implantés dans des pays développés. La délégation égyptienne appuie aussi l'idée selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait se doter de capacités lui permettant de diffuser des informations dans le monde entier, parallèlement aux programmes qu'elle diffuse par l'intermédiaire des installations des pays membres. Pour sa part, l'Egypte coopère pleinement dans ce domaine avec l'Organisation, notamment dans le cadre de l'ONUSOM.

55. La délégation égyptienne se félicite de la part active prise par le Département de l'information aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire en 1994.

56. L'Egypte, qui sait que la tâche du Département de l'information n'est pas aisée et que les obstacles matériels et politiques sont nombreux, est résolue à contribuer à renforcer la coopération et le dialogue entre le Département de l'information et les Etats membres du Comité de l'information en vue de lever ces obstacles.

57. M. MENZIES (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Comité de l'information de la qualité du projet de résolution présenté à la Commission qui souligne l'importance de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. Les Etats-Unis soutiennent sans réserve les efforts déployés par le Sous-Secrétaire général à l'information en vue de rationaliser la gestion du Département de l'information.

58. Des économies considérables pourraient être réalisées en supprimant certaines publications qui font double emploi. L'intégration de centres d'information des Nations Unies à des bureaux du PNUD doit être poursuivie et certains centres pourraient être regroupés en un centre régional. Les Etats-Unis sont néanmoins favorables à l'ouverture d'un nouveau centre à Sanaa. Il est important par ailleurs de fixer des objectifs précis et quantifiables qui aident à opérer des choix en matière d'allocations de ressources.

59. L'utile dialogue entre le Département de l'information et le Comité de l'information, dont l'action est essentielle pour l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation, doit être intensifié. Le Département doit faire preuve de souplesse et dégager de nouvelles priorités avec l'aide du Comité. La composante information des opérations de maintien de la paix doit être renforcée en faisant appel éventuellement aux services d'experts des Etats Membres. Les Etats-Unis pourraient solliciter les avis d'experts du Département d'Etat ou du Département de la défense, ainsi que de l'Information Agency et de l'Agency for International Development.

60. Mme ABDELHADY (Observatrice de l'Organisation de la libération de la Palestine) dit que l'information est un instrument vital de communication et de compréhension entre les peuples. Son incidence sur la société est considérable puisqu'elle influence les décisions prises dans divers domaines : social, politique, économique, technologique et culturel. L'information peut donc jouer un rôle déterminant dans les relations internationales et servir efficacement les intérêts des nations. C'est pourquoi le Département de l'information doit

/...

(Mme Abdelhady, Palestine)

maintenir et développer son Programme spécial d'information sur la question de Palestine, qui a contribué à sensibiliser la communauté internationale à la complexité de cette question, au sort tragique du peuple palestinien ainsi qu'à la situation dans la région. La création d'un climat favorable au dialogue lui est partiellement imputable. Le Département s'est acquitté de manière satisfaisante du mandat que lui a confié l'Assemblée générale aux termes de la résolution 47/64 C. Il faut espérer que la mission d'information dans la région, notamment dans le territoire occupé, qui devait être organisée à l'intention des journalistes, aura lieu aussitôt que possible.

61. Compte tenu des récents événements, il est évident que le Département a encore un rôle important à jouer en ce qui concerne la promotion de la cause palestinienne. La signature de la Déclaration de principe à Washington, le 13 septembre 1993, entre l'OLP et le Gouvernement israélien, précédée par la reconnaissance mutuelle des deux parties, constitue un progrès important sur la voie de l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Toutefois, le chemin vers la paix sera ardu. Il passe notamment par la nécessité d'accomplir des progrès similaires en ce qui concerne d'autres aspects des négociations et d'appliquer efficacement la Déclaration de principe, conformément au calendrier établi. Les négociations finales entre les Palestiniens et les Israéliens, qui doivent s'engager le plus tôt possible, ou au plus tard au cours de la troisième année de la période intérimaire, sur plusieurs éléments cruciaux du règlement final, y compris le statut de Jérusalem et les droits des réfugiés palestiniens, revêtent une importance capitale et le public et les journalistes doivent en être tenus informés.

62. Dans le cadre de ces négociations, les activités du Département qui devront tenir compte de l'évolution de la situation seront encore plus utiles. Sa tâche pourrait consister à appeler l'attention des médias internationaux sur le processus de paix, les progrès accomplis dans l'immédiat et sur la voie de la réalisation des objectifs à long terme, notamment l'exercice pour le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris de son droit à l'autodétermination et à créer son propre Etat. Le Département pourrait aussi mettre en évidence les besoins du peuple palestinien en matière de développement et de reconstruction.

63. Au cours de cette nouvelle phase, le Département pourrait fournir une aide pour la création de médias palestiniens et la formation de journalistes palestiniens et d'autres spécialistes des médias, en coopération éventuellement avec des organes d'information internationaux. Une formation pourrait peut-être être dispensée à des journalistes palestiniens au cours de la session de l'Assemblée générale.

64. Le Département devrait aussi continuer à diffuser des informations sur les activités des organismes du système des Nations Unies et l'aide accrue qu'ils seront censés fournir pour le relèvement de la société palestinienne au cours de la période intérimaire. Le Programme spécial d'information sur la question de Palestine devra donc être fonction de la nouvelle situation tout en continuant à diffuser des informations sur la juste cause du peuple palestinien et à appuyer les négociations. L'ONU demeurera saisie de la question de Palestine tant qu'elle n'aura pas été résolue sous tous ses aspects et qu'une paix juste, globale et durable n'aura pas été instaurée.

(Mme Abdelhady, Palestine)

65. A la 47e session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/64 C à une écrasante majorité. L'Observatrice de la Palestine espère qu'à la présente session le projet de résolution pertinent sera adopté par consensus. Il serait difficile de comprendre que la Commission puisse s'opposer à la poursuite d'un programme aussi utile au moment où les négociations entrent dans une phase cruciale pour l'avenir du peuple palestinien.

66. M. MOUSSAWI (Liban) se félicite des activités menées par le Département de l'information. Celui-ci doit maintenant s'attacher à redorer le blason récemment terni de l'ONU. L'Organisation demeure néanmoins une source d'espoir pour les peuples démunis. Elle est souvent injustement accusée d'appliquer des critères différents selon les parties concernées, d'être incapable de faire appliquer ses résolutions et de servir de paravent aux politiques de certains membres permanents du Conseil de sécurité. Comme le Secrétaire général l'a affirmé, l'action de l'Organisation n'est que l'expression de la volonté de ses Etats Membres et, si elle n'arrive pas à satisfaire tous les besoins, elle demeure la seule instance politique permettant d'atteindre les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies en dépit des difficultés rencontrées.

67. Il est important de multiplier les centres d'information des Nations Unies afin de mieux faire comprendre au public les activités de l'Organisation. C'est pourquoi il est urgent de nommer un nouveau directeur pour le Centre d'information des Nations Unies à Beyrouth. Le Liban est conscient du processus en cours de restructuration du réseau des centres d'information et espère que le Centre de Beyrouth, principal centre pour le monde arabe et même pour l'ensemble du Moyen-Orient, sera maintenu. Enfin, le Liban rend hommage aux journalistes qui ont payé de leur vie l'exercice de leur profession dans des régions dangereuses.

68. M. KARAMOY (Indonésie) dit que la quatrième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunis à Pyongyang (République démocratique populaire de Corée) du 15 au 18 juin 1993, a débattu de l'application des décisions adoptées lors du dixième Sommet du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu à Jakarta en 1992 et de la troisième Conférence des ministres de l'information réunie à La Havane (Cuba) en 1990. Les participants ont convenu de la nécessité urgente pour les pays en développement de moderniser leurs systèmes de communication et de faire adopter, dans le cadre du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, un code international de conduite en raison de l'impact des émissions étrangères retransmises par satellite. La Conférence a préconisé le renforcement du programme de coopération tout en respectant le droit de chaque pays de créer un système d'information national indépendant, le rôle de l'information et de la communication étant vital pour la préservation de l'identité, des traditions, et des valeurs culturelles et morales nationales. La contribution éminente de l'information à la lutte contre la domination étrangère et le racisme en vue d'instaurer une paix durable et d'assurer la prospérité de l'humanité a également été mise en évidence. La Déclaration adoptée par la Conférence a insisté sur la nécessité de développer la coopération entre pays en développement ainsi que les capacités nationales en matière d'information et la circulation de l'information entre ces pays. Le pool des agences de presse des pays non alignés (NANAP) et l'Organisme de radio et de télévision des pays non alignés (BONAC), créés par le Mouvement, s'emploient à renforcer les agences de

(M. Karamoy, Indonésie)

presse nationales, à accroître l'échange de programmes de radio et de télévision ainsi que de représentants des médias, à développer des infrastructures, à assurer la formation, et à réduire le coût des communications. Les pays non alignés comptent aussi développer la coopération avec le Département de l'information, le PIDC de l'UNESCO et d'autres organismes. La Conférence a également recommandé le lancement d'un satellite de communication (NAMSAT) qui permettrait de diffuser des programmes plus équilibrés sur les pays en développement. L'Indonésie accueillera à la fin de novembre 1993 la réunion d'un groupe de travail sur les projections à long terme touchant les utilisations de la technologie moderne par les médias dans les pays non alignés.

69. Le Centre d'information des Nations Unies de Jakarta est très apprécié; il a publié à l'occasion du quarante-huitième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies une nouvelle publication en indonésien et en anglais (The UN and Indonesia) et prévoit la publication d'une autre brochure (United Nations and Indonesia in pictures).

70. Dans le cadre des efforts visant à développer la coopération bilatérale et multilatérale, l'Indonésie a organisé un séminaire en août 1993 sur la fonction de la presse et des relations publiques dans les pays en développement auquel ont participé des représentants de 17 pays (Algérie, Burkina Faso, Brunéi Darussalam, Cameroun, Kenya, Laos, Maldives, Maroc, Myanmar, Pakistan, Singapour, Suriname, Tanzanie, Tunisie, Viet Nam, Zimbabwe et l'Indonésie) spécialistes des questions d'information.

71. M. BRATINKA (République tchèque) dit que sa délégation avait initialement l'intention de traiter de diverses questions relatives à l'information, mais le Département de l'information étant résolu à fermer le Centre d'information des Nations Unies à Prague, elle axera son propos sur cette question. La Tchécoslovaquie, Etat prédécesseur de la République tchèque, était l'un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. L'édification d'une démocratie stable à la suite des profonds changements intervenus sur les plans politique et économique offre de nouvelles chances à la République tchèque de participer aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre d'information des Nations Unies à Prague, qui est l'un des 10 centres d'information les plus anciens puisqu'il a été créé en décembre 1947, est appelé à jouer un rôle important à cet égard. Depuis la création de la République tchèque et de la République slovaque, ce centre d'information dessert la population des deux Etats. En ce qui concerne l'argument du déséquilibre géographique invoqué pour justifier la fermeture envisagée, le Centre de Prague est en fait le seul centre d'information pleinement opérationnel en Europe centrale et orientale et peut assurer les besoins particuliers en matière d'information des nouvelles démocraties. De plus, les populations des pays concernés s'intéressent de plus en plus aux activités des Nations Unies et en particulier aux opérations de maintien de la paix auxquelles la République tchèque participe. Pour que cette contribution soit encore plus importante, l'ONU doit exposer clairement sa politique en matière de maintien de la paix et la mission du Centre de Prague est unique à cet égard. En outre, l'éventuelle élection de la République tchèque à un siège au Conseil de sécurité pour un mandat allant de 1994 à 1995 pourrait contribuer à renforcer le rôle du Centre de Prague. Le Gouvernement de la République tchèque est donc fermement opposé à la fermeture de ce centre et est prêt à appuyer le maintien par tous les moyens possibles. Des négociations sur un projet d'accord avec le pays hôte

(M. Bratinka, République tchèque)

s'étaient engagées bien avant qu'il ne soit question de la fermeture éventuelle du Centre. Le Gouvernement de la République tchèque a proposé d'installer le Centre dans de nouveaux locaux, qui seraient aménagés à ses frais, et étudie actuellement la possibilité de mettre d'autres ressources à sa disposition.

72. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale, les décisions les plus importantes – comme l'ouverture ou la fermeture des centres d'information – relèvent des Etats Membres. Or, le Département de l'information ne juge pas apparemment nécessaire de consulter le pays hôte au sujet de la fermeture d'un centre d'information situé dans sa capitale. Il est regrettable que le Sous-Secrétaire général à l'information ait établi un lien entre la fermeture du Centre de Prague et l'ouverture du Centre de Bonn. Loin de contester la création de ce centre, la délégation tchèque appuiera le projet de résolution pertinent. Elle s'oppose, toutefois, énergiquement à ce que le cas du Centre de Belgrade soit invoqué comme précédent. Lorsque le Gouvernement du pays hôte est en faveur du maintien d'un centre d'information, il doit être consulté avant l'adoption de toute décision. Le Comité de l'information et son bureau ainsi que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation doivent veiller à éviter un précédent dangereux qui permettrait au Département de l'information d'ouvrir ou de fermer à son gré des centres d'information des Nations Unies sans respecter les décisions des Etats Membres. La délégation tchèque est convaincue qu'il sera possible de parvenir à une solution qui puisse satisfaire les deux parties intéressées. Comme l'a déclaré le Président de la République tchèque, M. Václav Havel, dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général à l'occasion de la célébration de la Journée des Nations Unies, la République tchèque entend contribuer à renforcer l'Organisation, à la rendre plus efficace et à lui permettre d'atteindre les nobles objectifs qu'elle s'est fixés.

73. M. TASOVSKI (ex-République yougoslave de Macédoine) souligne l'importance que revêt l'information, en particulier au moment où se redessine la carte politique de l'Europe. Les nouveaux pays doivent faire face à de nouveaux défis dans ce domaine également. L'époque de la guerre froide passée, l'ONU est amenée à jouer un rôle accru dans les affaires internationales et les regards sont tournés vers elle en tant qu'instance permettant de parvenir à des solutions concertées. La large diffusion de l'information est d'autant plus indispensable que les activités de l'ONU ne peuvent atteindre leurs objectifs que si l'opinion publique est bien informée.

74. Conformément aux dispositions de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale, l'ex-République yougoslave de Macédoine sur le territoire de laquelle se trouve la FORPRONU souhaite que le Département de l'information continue à fournir un appui technique pour les activités d'information des missions de maintien de la paix. Leur succès en dépend dans une grande mesure.

75. Tout en souscrivant à la création d'un nouveau centre d'information des Nations Unies à Sanaa (Yémen), à la réouverture du Centre de Téhéran et au renforcement des capacités des centres de Bujumbura, de Dar es-Salaam et de Dhaka, la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine considère qu'il serait justifié de créer un centre dans son pays en raison des besoins accrus en matière d'information du fait de la situation dans les Balkans et de la présence

(M. Tasovski, ex-République yougoslave de Macédoine)

de la FORPRONU. Par ailleurs, la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine souscrit sans réserve aux recommandations du rapport du Comité de l'information (A/48/21).

76. M. VALEV (Bulgarie) dit que les bouleversements survenus dans le monde au cours des dernières années ont souligné une fois encore combien il est important de pouvoir obtenir et diffuser en toute liberté des informations, liberté qui, comme la liberté d'expression, doit faire partie des fondements de toute société vraiment démocratique. Il est important de diversifier les sources d'information en vue d'avoir une presse pluraliste, comme c'est le cas en Bulgarie.

77. Le nouveau climat qui prévaut après la fin de la guerre froide facilite la coopération internationale dans divers domaines, notamment dans le domaine de l'information et de la communication. La Bulgarie appuie les efforts déployés en vue d'éliminer les disparités relevées dans les flux d'information et dans les capacités de communication des différents Etats, notamment les activités menées par l'UNESCO dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication.

78. Les responsabilités accrues que l'ONU doit assumer en matière de maintien de la paix redonnent confiance en son potentiel, mais expose aussi l'Organisation à des critiques. Pour s'acquitter de ses nouvelles tâches, le Département de l'information doit continuer à adapter ses priorités et ses programmes. La Bulgarie se félicite de la réorganisation des services du Département en vue de rationaliser ses activités. Les résultats obtenus par le Département dans des domaines tels que la paix et la sécurité internationales, le désarmement, le maintien et le rétablissement de la paix, la promotion des droits de l'homme ou le développement économique et social prouvent la pertinence de ses stratégies. Le Département doit veiller à utiliser judicieusement ses ressources, à réexaminer périodiquement ses priorités et à réaffecter éventuellement ses ressources financières et humaines.

79. Le Département devrait consacrer une plus grande attention aux activités relatives à la diplomatie préventive, au maintien de la paix et au rétablissement de la paix, domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies assume de plus grandes responsabilités. La Bulgarie se félicite des programmes d'information et des publications mentionnés dans le document A/48/407 ainsi que du projet de création d'un service de la bibliothèque à l'intention du Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix. Il est judicieux aussi d'envisager de nommer un porte-parole pour les principales opérations de maintien de la paix et d'introduire une composante information dès la préparation des opérations de maintien de la paix.

80. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle essentiel pour renforcer l'efficacité et redorer le blason de l'Organisation. La délégation bulgare appuie l'intégration des centres d'information à des bureaux extérieurs du PNUD, à condition de préserver l'autonomie fonctionnelle des éléments concernant l'information. Cette solution présente un bon rapport coût-efficacité et permettra d'élargir le réseau d'information de

(M. Valev, Bulgarie)

l'Organisation. La Bulgarie souhaite la création d'une antenne d'information au Bureau du PNUD à Sofia et est prête à cet égard à coopérer pleinement avec le Département de l'information.

81. Mme de BARISH (Costa Rica) s'associe sans réserve à la déclaration faite, au nom du Groupe des 77, par le représentant de la Colombie sur les questions relatives à l'information. Les nombreuses tâches nouvelles incombant à l'Organisation imposent un changement de stratégie au Département de l'information; il importe, en effet, de faire connaître au public les objectifs de l'Organisation, les succès qu'elle a remportés et ses orientations futures. A la séance précédente, le représentant du Chili a présenté à cet égard des idées novatrices et a souligné à juste titre que l'information n'est pas destinée uniquement aux organes d'information et aux gouvernements, mais que l'individu en est le destinataire final. C'est pourquoi les établissements d'enseignement ont un rôle capital à jouer à cet égard. Le Costa Rica estime que les enseignants de tous les cycles sont ou peuvent devenir les meilleurs agents de la paix en informant leurs élèves des grandes questions prioritaires de l'ONU, qu'il s'agisse de la paix et de la sécurité internationale, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou de la coopération au niveau du développement social et économique, l'environnement et le développement, pour ne citer que quelques exemples. L'Université pour la paix, au Costa Rica, assure la diffusion d'informations sur ces questions dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et dans d'autres régions. L'Université a d'ailleurs été désignée comme bibliothèque dépositaire des documents des Nations Unies. Dans le projet de résolution B présenté par le comité de l'information dans son rapport (A/48/21), au paragraphe 15, l'Assemblée générale encourage le Département de l'information à continuer de renforcer sa coopération avec l'Université pour la paix au Costa Rica en tant que centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ses produits d'information. L'Université pour la paix aspire à devenir un centre d'information des Nations Unies, ce qu'elle est déjà en fait officieusement. Elle dispose, en effet, des capacités, de l'autonomie et des éléments logistiques nécessaires pour remplir ces fonctions.

82. Le troisième séminaire régional que préparent l'UNESCO, le Département de l'information et le PNUD sur les moyens d'information, le développement et la démocratie en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui doit avoir lieu à Santiago (Chili), étudiera les moyens d'accroître la liberté de la presse et de contribuer au développement d'une presse indépendante et pluraliste – publique et privée – et mettra en particulier l'accent sur les moyens de communiquer dans les zones rurales et les zones urbaines surpeuplées ainsi que sur la participation des groupes désavantagés au processus de développement et de démocratisation.

83. M. SEDEAQ (République slovaque) dit que l'implantation géographique des centres d'information devrait idéalement permettre d'assurer les besoins de tous les Etats Membres. La pénurie de ressources empêchant d'implanter un centre dans chaque pays, la création d'un réseau d'antennes d'information placées sous la supervision d'un grand centre régional déjà établi présenterait un grand intérêt, comme l'a fait valoir la délégation slovaque à la session du Comité de l'information. Les pays concernés seraient prêts à prendre en charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement de ces antennes. Les dépenses de

(M. Sedeag, République slovaque)

personnel seraient aussi moindres puisque la rémunération du personnel local est bien inférieure à celle du personnel recruté sur le plan international. Le personnel local a de plus l'avantage de connaître la situation du pays. Quant au redéploiement des postes existants, la délégation slovaque considère qu'il est du ressort du Sous-Secrétaire général à l'information. D'autre part, s'il est inévitable que le Département dispose d'une certaine latitude pour la gestion de ses activités, une question importante comme l'ouverture ou la fermeture de centres d'information devrait être réglée conformément au mandat qui lui a été confié. A cet égard, la délégation slovaque espère qu'il sera possible de parvenir à une décision satisfaisante au sujet du centre d'information de Prague.

84. Les communiqués de presse constituent pour de nombreuses missions l'unique source d'information sur les activités du Siège et la mise à l'essai d'une nouvelle présentation devra être soigneusement évaluée afin de décider du maintien de la publication des communiqués. La désignation d'un porte-parole du Conseil de sécurité faciliterait la diffusion d'informations dans cet important domaine, et l'actuel panneau d'affichage des informations pourrait également inclure des informations à jour sur les travaux du Conseil de sécurité.

85. La délégation slovaque espère que la Commission pourra, comme le Comité de l'information, prendre ses décisions par consensus et elle votera pour le projet de résolution relatif aux questions examinées.

ORGANISATION DES TRAVAUX

DEMANDES D'AUDITION (A/C.4/48/5 et additifs 1 à 6)

86. Le PRESIDENT annonce que la Commission est saisie, au titre du point 38 relatif à l'élimination de l'apartheid et à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, de sept communications (A/C.4/48/5 et additifs 1 à 6). Si la Commission décide de faire droit aux demandes d'audition qu'elles contiennent, ces pétitionnaires seront entendus pendant la semaine du 8 novembre. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Commission décide de faire droit à ces demandes.

Il en est ainsi décidé.

87. La Commission est saisie au titre du même point de l'ordre du jour d'une communication contenant une demande d'audition. Conformément à la pratique habituelle, le Président propose de faire distribuer la communication en tant que document A/C.4/48/4/Add.7 et de l'examiner à une séance ultérieure. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission accepte de procéder ainsi.

Il en est ainsi décidé.

88. Par ailleurs, le Président appelle l'attention sur le document A/C.4/48/L.1/Add.1 contenant le calendrier révisé des travaux de la Commission.

POINT 117 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX DANS LES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

89. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/C.4/48/L.11 contenant des amendements portant sur le projet de résolution figurant dans le document A/48/23 (part. III, chap. V, par. 13).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

90. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/C.4/48/L.12 contenant des amendements portant sur le projet de décision figurant dans le document A/48/23 (part. III, chap. VI, par. 14).

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

91. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/C.4/48/L.13 contenant des amendements portant sur le projet de résolution figurant dans le document A/48/23 (part. IV, chap. VII, par. 15).

La séance est levée à 18 h 05.